

Quel est le rapport entre le projet ASSURE et la formation AFGSU ?

Le kit ASSURE ne se substitue en aucun cas à l'AFGSU. L'objectif n'est pas de former à l'urgence mais plutôt de donner aux professionnels des EHPAD des outils d'analyse pour les aider à mieux communiquer avec le SAMU / Centre 15 et à transmettre des informations pertinentes. En parallèle, le dispositif ASSURE comporte également des outils et des conseils afin d'anticiper certaines situations, notamment par le recours aux ressources de la filière gériatrique.

Qu'est-ce que l'application du projet ASSURE apporte concrètement à mon établissement ?

L'application de la démarche ASSURE au sein de mon établissement est valorisable sur plusieurs plans, que ce soit :

- En termes de démarches qualité, son intégration démontre notamment une implication qui peut être valorisée au sein des nouveaux CPOM.
- En termes d'acculturation autour du soin d'urgence nécessaire en amont des démarches de télémédecine, permettant de préparer au mieux le développement de ces dernières par la suite.

Le kit et ses outils

Mon établissement dispose déjà de protocoles de soins et/ou de gestion des urgences. Est-ce que les conduites à tenir ASSURE doivent les remplacer ?

Non. Si l'établissement dispose déjà de protocoles, il n'est pas obligé d'en changer si les outils existants conviennent en l'état. Les protocoles du guide ASSURE ont été conçus pour être utilisables à l'instant t, avec notamment un système de check-list qui peut être facilitateur pour transmettre des informations pertinentes au SAMU / Centre 15. Les fiches ASSURE peuvent également permettre de retravailler des protocoles déjà existant.

A quoi servent les fiches-action ?

La fiche répertorie les ressources utiles sur votre territoire. Attention, elle n'est pas exhaustive de l'ensemble des établissements et services du secteur de la personne âgée. Elle permet essentiellement de regrouper sur une même page les modalités d'interpellation des structures qui peuvent être aidantes afin de gérer une situation d'urgence ou d'anticiper une situation en passe de devenir urgente.

Les recommandations sont-elles valables pour tous les professionnels ?

Non. Les fiches mentionnent des gestes à réaliser qui peuvent relever des compétences AS et IDE. De ce fait, un code couleur (rose) différencie les gestes relevant de la compétence IDE. S'il n'y a pas d'IDE sur site, l'AS met en place l'étape suivante.

A quoi sert le jeu de cartes ? Comment dois-je l'utiliser ?

Le jeu de cartes permet d'illustrer les fiches de conduites à tenir par des mises en scènes ludiques et pédagogiques. Il permet de faire varier un certain nombre de cas pratiques afin de mettre les

professionnels en situation (cf. règles du jeu au dos de la boîte). Le médecin coordonnateur et la cadre de santé/IDEC ont également la possibilité d'être créatifs et d'inventer eux-mêmes des situations à partir des résidents de l'EHPAD, de situations réelles survenues dans l'établissement, etc.

A quoi sert la grille de retour d'expérience ?

La grille de retour d'expérience est un outil d'animation de réunion d'équipe. Elle doit être utilisée pour analyser a posteriori une situation d'urgence vécue dans l'établissement. Elle permet de questionner toutes les étapes qui ont amené l'équipe à avoir recours au SAMU-Centre 15, afin de déterminer après-coup si une alternative était possible. C'est également les conclusions de l'ensemble des grilles de retour d'expérience qui permettent de remplir l'indicateur des « hospitalisations justifiées » et des « hospitalisations évitables ».

La diffusion du kit auprès des professionnels

Comment dois-je m'y prendre pour diffuser le kit ASSURE aux professionnels de mon établissement ?

La diffusion auprès des professionnels relève de la responsabilité de la direction, qui pilote le déploiement des sensibilisations ASSURE, s'assure de la mise en œuvre et du recueil des indicateurs. L'animation concrète des sessions de sensibilisation est du ressort du médecin coordonnateur et/ou du cadre de santé/IDEC. En phase test, certains EHPAD ont décidé de consacrer une partie des réunions d'équipe existantes pour sensibiliser à la démarche ASSURE. D'autres ont inscrit la démarche dans le cadre de leur plan de formation. Pour vous aider, différents outils sont à votre disposition : fiche de mission, feuille d'émargement, power point, kit ASSURE.

De combien de temps est-ce que je dispose pour diffuser le kit ASSURE à mon équipe ?

Les deux chargés de mission du projet proposeront un temps de bilan trois mois après la sensibilisation initiale. De ce fait, il est primordial d'avoir avancé sur le sujet dans les trois mois. Les sensibilisations auprès des professionnels peuvent évidemment faire l'objet de « piqûres de rappel » au-delà de ce délai, être présentées au cours du parcours d'intégration de tout nouveau salarié, etc.

Quelle est la place des médecins traitants ?

Le médecin traitant est l'acteur pivot dans la prise en charge des résidents qui font partie de sa patientèle. Chaque EHPAD a la possibilité d'informer les médecins traitants du projet ASSURE grâce aux outils dédiés (courrier, flyer). Cela peut aussi être à l'ordre du jour d'une réunion de la commission gériatrique. Les retours issus de la phase test ont montré que le projet avait pu améliorer les transmissions effectuées entre l'équipe et les médecins.

Qu'est-ce que la démarche apporte concrètement à mes équipes ?

Le projet ASSURE vise à fournir au personnel soignant intra-EHPAD un kit d'outils permettant une formation approfondie au diagnostic de l'urgence relative et à sa gestion au sein de leur établissement. De même vos équipes pourront transmettre des informations plus percutantes et précises dans le cadre des transmissions inter soignantes ou bien encore auprès du SAMU centre 15

Les indicateurs et le suivi du projet

A quoi sert la grille d'indicateurs ?

La grille d'indicateurs a deux objectifs :

- *Permettre à l'établissement de suivre et de mesurer les progrès accomplis en termes de gestion des situations urgentes (elle peut à ce titre être valorisée dans les démarches d'amélioration continue)*
- *Permettre au COPIL ASSURE de mesurer l'impact du projet ASSURE sur la région*

Aussi, la grille d'indicateurs doit être renseignée de façon mensuelle et retournée aux deux chargés de mission.